



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SORBS

Route du Mas de Vielleville
34520 SORBS

Tél : 04.67.44.52.52
mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr
<http://www.sorbs.org>

Sorbs, le 14 mars 2019

Procès - Verbal
SEANCE DU 2 mars 2019

Date de convocation: 11 février 2019

Date d'affichage: 11 février 2019

Présents : Mmes COUDERQ Sylvaine - FRONTIN Claudine – GAY Monique - VIALA Maryse -
MM. BOUSQUET Jean- Charles

Absents : Mme PUC Martine pouvoir à Mme FRONTIN Claudine
M OLLIER Eric donne pouvoir à Mme COUDERQ Sylvaine

Mme COUDERQ Sylvaine est désignée comme secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 10h05

Mr le Maire fait lecture du procès verbal de la séance du 20 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

1. Délibération adhésion Hérault Ingénierie

Le Maire expose que le Département a créé l'agence « Hérault Ingénierie » qui apporte aux communes une assistance technique, juridique, financière ; cette agence pouvant apporter une aide aux communes pour monter certains dossiers. Le montant de l'adhésion annuelle est de 0,20cts par habitant. Le Maire demande l'autorisation d'adhérer à cette agence.

Adopté à l'unanimité

2. Délibération fonds de concours CCL&L logements communaux

Le Maire informe que la Communauté de Communes Lodévois & Larzac a voté une délibération accordant un fond de concours pour la prise en charge de la mission diagnostic sur la rénovation des logements communaux.

Le montant de ce fonds de concours est de 5500€.

Le Maire demande l'autorisation d'effectuer les démarches auprès de la CCL&L afin de percevoir ce fonds de concours.

Adopté à l'unanimité

3. Délibération panneaux entrée village

Suite à la rencontre avec Mr Andrieux, de l'Agence Départementale de l'Equipement entre autres à propos des panneaux à l'entrée du village. Il est proposé de modifier l'implantation actuelle.

Actuellement, il y a beaucoup de panneaux devant la statue de la Vierge à l'entrée du village.

La proposition du maire est d'en garder un seul avec Vissec et cirque de Navacelles d'un côté et Sorbs de l'autre. D'autre part, le panneau d'entrée du village serait déplacé au niveau de l'entrée du village sur le CD 142 après le carrefour de la Vierge, et le panneau zéro phyto serait au

dessous.

L'Agence Départementale prendrait en charge la réalisation et la mise en place des panneaux. Des photos de l'état actuel et de la proposition sont présentées (cf annexes).

Adopté à l'unanimité

4. Délibération convention ONF/Commune/Fermier

A la Devèze, l'ONF a demandé au fermier d'arrêter de prélever du bois dans les chênes. Il conviendrait de faire une convention ONF/Commune/Fermier dans laquelle on définirait ce qui pourrait être fait. L'ONF sera maître d'œuvre, conseillera les zones à éclaircir et contrôlera les volumes de bois coupés. Dans les zones de colonisation du pin, le fermier a l'autorisation de couper.

Le principe de faire une convention tripartite (ONF/Commune/Fermier) est proposé par le Maire.

Approuvé à l'unanimité

5. Délibération achats PAPPH

La commune a reçu une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 3716€ pour l'achat de matériel. La commune va procéder aux achats en fonction des devis reçus.

Approuvé à l'unanimité

6. Délibération Numérotation voirie

Le Maire rappelle qu'il convient de procéder à la numérotation des différentes voies communales, il propose qu'au lieu de numéroter au mètre et afin d'éviter d'avoir des numéros trop élevés (par exemple la numérotation sur la Route du Mas de Villevieille on aurait une numérotation allant jusque 950), on numérote toutes les parcelles.

Adopté à l'unanimité

11. Questions diverses

a. Point logements presbytère

Par ordonnance du 23 janvier 2019 le Tribunal d'Instance de Montpellier a statué en matière de référé, :

- que le bail passé entre la commune de Sorbs et Mme Ibanez s'est trouvé résilié de plein droit par le jeu de la clause résolutoire du 6 août 2018, et déclaré Mme Ibanez occupante sans droit ni titre du logement.
- qu'à défaut pour Mme Ibanez d'avoir volontairement quitté le logement deux mois après la signification d'un commandement d'avoir à libérer les lieux, il sera procédé à son expulsion et à celle de tous occupants de son chef, avec l'assurance de la force publique et d'un serrurier si besoin est.
- que l'indemnité mensuelle d'occupation que Mme Ibanez devra payer à compter de la date de résiliation du bail jusqu'à l'entière libération des lieux sera égale au montant du loyer et des charges qui auraient été exigibles si le bail n'avait pas été résilié
- que Mme Ibanez est par ailleurs condamnée à payer à la Commune de Sorbs l'arriéré de loyers, de charges et d'indemnités d'occupation arrêté au 7 janvier 2019, indemnité d'occupation de décembre 2018 comprise
- que Mme Ibanez est déboutée de l'intégralité de ses demandes reconventionnelles étant donné qu'elle-même est à l'origine de son propre préjudice.

Les ordres de service de démarrage des entreprises sont signées. Après 1 mois de préparation, les travaux commencent début mai. 4 mois d'exécution sont prévus.

Les personnes intéressées par les locations à venir doivent faire un courrier à la Mairie.

b. Information Bâtiment péril

Une maison impasse des Paillers est en ruine. En novembre 2018, un courrier recommandé a été fait au propriétaire, sans réponse. Un expert a été mandaté par le tribunal administratif, a fait un rapport qui a été envoyé au propriétaire, qui a dorénavant une liste des choses à faire pour éviter le péril. L'accès à l'impasse doit être interdit.

c. Parking randonnée entrée village

Le terrain à l'entrée du village à droite appartient à Martine Puc qui serait d'accord pour qu'un parking soit fait. Demander au département à Mr Pagès des conseils pour la réalisation de ce parking.

d. Animation « Sauvages de ma rue » (CPIE)

Animation le 6 avril de 14h30 à 17h30

e. Pyrale du buis

Inquiets de la possible invasion de la Pyrale du buis, des membres du Conseil Municipal ont assisté à une réunion organisée par le Parc Régional des Grands Causses, il n'y a pas actuellement de solution efficace.

La question se pose de savoir quels seraient les lieux à préserver : traversée du village, chemin du four banal, buisnières de Latude...

Un temps d'information sera organisé le 6 avril à 14h00, des recherches sont faites pour des achats de nichoirs à mésanges ou à chauve-souris.

Des dépliants sont demandés au parc Régional des Grands Causses, un contact est pris avec la FREDON.

f. Intervention Régie rurale 2019

La Régie rurale intervient pour 900€ la semaine pour 3 personnes.

Leur demander une intervention de la 2ème quinzaine de juin, et lister les lieux en fonction du PAPPH.

A faire : Rue de Lacan + rue des cours + impasse d'Hortense.

g. Archives

Des représentants des Archives Départementales sont venus cette semaine. La chef du service des archives communales et des systèmes d'intervention vérifie la gestion des archives dans les petites communes, essentiellement au niveau de l'état civil et des registres de délibération.

Elle va envoyer un compte rendu et propose de déposer les archives. Lui ont d'ores et déjà été remis :

2 registres de délibération 1871 à 1919

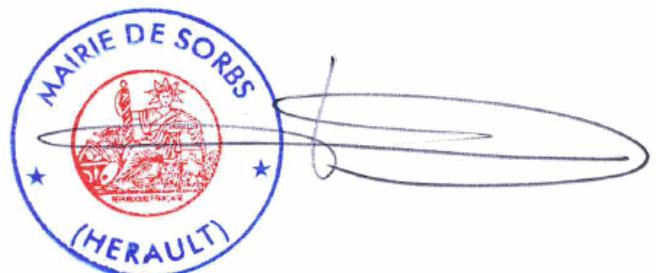
20 registres d'État civil de 1793 à 1899

Ces archives seront numérisées et conservées par les services du département elles seront consultables par internet sur le site des archives départementales.

h. autres

Pour la rocaille et pour les plantations : rdv pour les personnes intéressées le vendredi 5 avril fin de journée ou samedi 6 avril à 11h en fonction de la date du conseil municipal.

La séance est levée à 12h30



ANNEXES



Panneau Entrée Village actuelle



Entrée village proposition



Carrefour de la Vierge état actuel



Carrefour de la Vierge proposition